



ACQUÉRIR & ÉCHANGER DE LA SEMENCE

Ces fiches sont des outils pour découvrir et comprendre les maïs population. Elles ont été réalisées par des collectifs paysans, des animateurs, enseignants et chercheurs, partenaires du projet Covalience (2018-2021).

<http://itab.asso.fr/programmes/re-covalience.php>

Ces fiches apportent du matériau pour alimenter la réflexion de chacun.e, et n'ont pas pour ambition de donner des recettes, ni une marche à suivre. Elles renvoient vers des ressources existantes : structures, publications, vidéos, etc. Elles complètent, mais ne remplacent pas, les liens humains nécessaires aux échanges de semences et d'expériences.

CHOISIR SES VARIÉTÉS DE MAÏS POPULATION

Le choix de la variété dépend de la disponibilité de la semence mais aussi de plusieurs facteurs spécifiques à chacun :

• Les objectifs de valorisation :

- Alimentation animale : ensilage, grains, grains humides, épis écrasés, pâturage direct ou "affouragement direct"
- Alimentation humaine : farine, semoule, pop corn, maïs doux
- Culture de vente : exigences de la coopérative (ex : couleur jaune)

🕒 fiche E

• Le contexte pédoclimatique de la ferme :

- Type de sol, climat, réchauffement du sol, pluviométrie, altitude

• Selon les goûts, les envies, les histoires personnelles :

Variété qui ressemble à celle des parents, ou cultivée historiquement localement, ou recherche de couleurs, forme de grain, etc.

Une fois ces facteurs définis, ils sont mis en adéquation avec les caractéristiques des variétés disponibles : couleurs, précocité, type et composition nutritionnelle des grains, rendement...

Le choix peut se faire après la mise en place d'une vitrine pour observer différentes variétés, à l'issue de visites de parcelles chez d'autres agriculteurs ou après des tests de transformation.

🕒 5. 📄 5. 6. 📄 6.

LÉGENDE

Cliquez sur les pictogrammes pour accéder à la fiche-ressource

OUVRAGE et chapitre d'ouvrage

ARTICLE

VIDÉO

FICHE TECHNIQUE

LIVRET TECHNIQUE

SITE INTERNET

RAPPORT (RECHERCHE, STAGE...)

AUTRE RESSOURCE

RENVOI VERS D'AUTRES FICHES



TROUVER DE LA SEMENCE

Contrairement aux maïs hybrides, les semences de population sont libres de droits. Elles se multiplient dans les champs et se transmettent de ferme en ferme, de collectif en collectif. La gestion collective de ces semences facilite la disponibilité d'une année sur l'autre et sécurise la ressource génétique. Rejoindre un collectif local permet aussi de bénéficier des échanges techniques, de l'expérience d'autres agriculteurs, de la mutualisation du matériel...

 10.  7.  1. 3.

Un peu partout en France, des structures associatives, ou non, proposent un accompagnement des agriculteurs autour des semences paysannes. Se rapprocher de l'une d'entre elles, permet souvent de trouver de la semence et d'intégrer un réseau plus large.

 11.  3.

Chaque collectif paysan a ses particularités et son fonctionnement propre. Que ce soit pour la conservation, la multiplication ou la diffusion des semences, mais aussi plus globalement sur les prises de décision, l'organisation collective, la valorisation des produits, en voici quelques exemples :

 3. 4. 5. 6. 7.  6.  6.



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**
Liberté
Égalité
Fraternité

Ce projet bénéficie du concours du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation (CASDAR) sous convention AAP n° 5714



Document sous licence Creative Commons BY (Reproduction partielle autorisée avec autorisation et citation de l'auteur initial

obligatoire et partage dans les mêmes conditions, c'est-à-dire avec la même licence CC BY+SA).



LA RÉGLEMENTATION ET LES CONDITIONS D'ÉCHANGE DES SEMENCES PAYSANNES

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Brevets sur le vivant, Catalogue officiel, Certificat d'Obtention Végétal (COV), Commercialisation des semences et des produits issus de la culture des semences paysannes.

DIFFUSION DES SEMENCES ET CONDITIONS D'ÉCHANGE DES SEMENCES

Entraide agricole 2017, GIEE, Convention d'Expérimentation dans le cadre de programmes de recherche action.

ATTENTION : le cadre réglementaire évolue rapidement, les informations doivent être actualisées régulièrement

 1. 7.  2.  2.

 **fiche A**



S'ORGANISER EN COLLECTIF POUR GÉRER SA SEMENCE

 1.

L'organisation collective peut permettre d'assurer un meilleur suivi sanitaire des semences (définition de consignes internes au collectif pour les conditions de transfert de semences...)

Travailler en collectif permet de mutualiser les risques (perte d'un lot de semences, attaque de ravageurs, aléas) pour la production de la semence, et d'organiser des chantiers collectifs aux différentes étapes de la sélection et de la production (égrainage et tri, récolte-sélection...).

 3.  7.

Le collectif est également une opportunité pour définir collectivement des règles d'usage (charte / règlement intérieur / gouvernance) et de diffusion des semences.

 **fiche Ω et fiche D**  8. 9.

VALORISATION ÉCONOMIQUE : QUEL COÛT POUR FAIRE SA SEMENCE ?

Un des collectifs partenaires a évalué l'intérêt économique de produire sa semence. Il s'agissait avant tout d'estimer le temps qu'on y passe, seul et en collectif, et d'y affecter une valeur. Un coût de production a été calculé par kg de semence de maïs. Avec une rémunération du temps de travail paysan (15 €/h), on arrive à un coût de production de 3,50 €/kg de semence. Pour comparaison, le coût d'achat de semences hybrides de maïs est d'environ 5 €/kg en conventionnel, et de 9 €/kg en bio.

 8.

Cependant, chacun a sa propre perception du temps passé et ne l'évalue pas véritablement de la même manière.

 8.